



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accréditation définitive pour la Police municipale de Lausanne

La Police municipale de Lausanne obtient son accréditation définitive. Forte de plus de 450 policiers oeuvrant dans la capitale vaudoise, elle remplit ainsi les critères fixés et la procédure définie dans la loi sur l'organisation policière vaudoise. A la suite des préavis favorables de la commission d'accréditation, de la Direction opérationnelle (DO) et du Conseil cantonal de sécurité (CCS), le Département des institutions et de la sécurité (DIS) a procédé à cette nouvelle attribution.

La Police municipale de Lausanne, comptant plus de 450 policiers au sein de son corps, a présenté le 9 mai 2016 sa demande d'accréditation définitive auprès du Département en charge de la sécurité, conformément à la procédure définie dans la loi sur l'organisation policière vaudoise.

Les 21 septembre 2016, une commission d'accréditation s'est déplacée, conformément au processus en vigueur, dans les locaux du corps de police, pour procéder à la visite. Les exigences de la loi ont été évaluées et contrôlées: effectifs policiers garantissant un engagement 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et affectés aux missions générales de police, organisation de la conduite du corps de police et mise en place du système de gestion de la qualité.

A la suite du préavis favorable de la commission d'accréditation et de la DO, le CCS, lors de la séance qui s'est tenue hier, a proposé au département responsable de procéder à l'accréditation définitive de cette entité.

Après l'Association Police Lavaux - première attribution en juin 2014 -, celles de l'Association Sécurité Riviera et de la Police de l'Ouest lausannois - en décembre 2015 -, cette quatrième accréditation a été remise à la Police municipale de Lausanne, représentée par le conseiller municipal et directeur de la sécurité et de l'économie, Pierre-Antoine Hildbrand et le commandant de la Police municipale lausannoise Pierre-Alain Raemy, par la conseillère d'Etat Béatrice Métraux, présidente du CCS et cheffe du DIS. Cette reconnaissance permet de franchir un nouveau pas réjouissant vers la consolidation de la police coordonnée.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 décembre 2016

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DIS, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, 021 316 40 08 ; DSE, Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Ville de Lausanne, 021 315 32 00